Le numéro 407.705 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants, chacun 5.000 fr. 78.630 323.803 541.908 60.118 652.007 et 839,303.
Communales 1880. — Le numéro 618.659 gagne 100.000 fr.
Le numéro 311.930 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants chacun 5.000 fr.: 135.469 670.016 716.788 671.462 960.321 et 305.888.

Emprunt de Paris 1875

Le numéro 430.478 gagne 100.000 fr.
Le numéro 338.390 gagne 50.000 fr.
Les trois numéros suivants chacun 10,000 francs : 256.514 78.487 249.347
Les quatre numéros suivants chacun 5.000 francs : 355.615 229.903 275.425 et 40.555.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

II

Lorsque les combinaisons financières du crédit, de l'assurance ont été mieux connues, et il n'y a pas bien longtemps que leur étude, méthodiquement, scientifiquement poursuivie, a fait comprendre le parti qu'on en pouvait tirer, l'idée est venue de les utiliser au profit des vieux travailleurs. Elle a inspiré la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, institution d'Etat offrant, au point de vue de la solidité, de la sécurité des placements, toutes les garanties désirables.

L'Etat seul pouvait fonder un établissement assez puissant pour rayonner sur tout le pays. La Caisse de retraites fonctionne par le seul jeu de la capitalisation et de l'assurance, les versements effectués par ceux qui décèdent avant l'âge fixé pour l'entrée en jouissance de la pension venant accroître la part des survivants.

A la vérité, cette Institution n'a pas donné tout ce qu'on espérait ; les ouvriers ne sont pas venus individuellement lui apporter leurs économies en vue de se constituer une réserve pour les vieux jours ; soit ignorance, soit insouciance, les populations ouvrières n'ont pas été attirées par la Caisse de la vieillesse comme par les Caisses d'épargne, où les économies s'accumulent et forment un pécule qui reste constamment à la disposition des propriétaires. Les versements à la Caisse des retraites proviennent à raison de 97 p. 100 des Sociétés de secours mutuels, des grandes administrations et d'intermédiaires divers, à raison de 2 p. 100 environ de petits rentiers, pour qui un traitement de faveur ne se justifie nullement ; le reste, 1/2 p. 100, 1 p. 100 au plus, provient de versements effectués individuellement par ceux à qui l'Institution est destinée.

Il est donc bien vrai que jusqu'à présent *le but n'a pas été atteint*. Les services que rend l'Institution sont cependant très importants, et susceptibles de se développer encore, comme on va s'en convaincre.

La Caisse des Retraites a été créée par la loi du 18 juin 1850 ; ses statuts, qui ont été modifiés à diverses reprises, sont actuellement fixés par une loi et un décret datant tous deux de 1886. Elle reçoit des versements qui ne peuvent être moindres de 1 fr., ni excéder 1000 fr. dans le cours d'une même année. Cette limite a été déterminée pour écarter les possesseurs de capitaux qui seraient tentés de chercher à la Caisse des retraites des placements rémunérateurs. N'y sont pas soumis les versements effectués par les Sociétés de secours mutuels, à qui la Caisse est particulièrement utile pour la constitution des pensions de retraite, les versements effectués par les administrations publiques, et ceux qui sont effectués en vertu d'une décision judiciaire. L'entrée en jouissance peut être fixée, au gré du déposant, à un âge compris entre 50 et 65 ans, et les tarifs, qui font connaître les pensions acquises au moment de l'entrée en jouissance, sont calculés en prenant d'une part le taux de l'intérêt, qui est chaque année déterminé par un décret, d'autre part la table de mortalité.

Ceux mêmes qui n'ont pas l'habitude des calculs comprendront aisément que, les pensions étant produites, non pas seulement par la capitalisation des versements individuels, mais aussi par les dépôts de ceux qui décèdent prématurément, il faut, pour les déterminer à l'avance, savoir *combien de déposants de chaque âge arriveront à 50 ans ou au delà*, d'où l'utilité de tables de mortalité aussi exactes que possible. Il n'est pas nécessaire non plus d'être mathématicien pour comprendre que, dans ces conditions, les versements les plus fructueux sont ceux qui sont commencés dès le premier âge, et que la pension grossit rapidement lorsqu'on recule l'âge de l'entrée en jouissance.

Plus jeune en effet est le déposant, et plus longtemps ses versements seront capitalisés, plus il y aura aussi de décès venant augmenter sa part. Comme il y a relativement plus de décès entre 30 et 60 ans que dans les dix années précédant 50 ans, celui qui fixe l'entrée en jouissance à 60 ans, doit toucher une pension bien plus forte, pour des versements égaux et de même durée, que le déposant entrant en jouissance à 50 ans.

Sans doute celui qui fixe un âge éloigné a moins de chances d'arriver à la jouissance de sa pension et risque de tout perdre, mais quel est le but ? garantir une retraite pour la vieillesse. Qu'importe donc, au déposant du moins, de tout perdre s'il n'atteint pas la vieillesse ? Il ne s'agit, en somme que de fixer convenablement l'entrée en jouissance, c'est-à-dire à l'âge où les forces déclinant ne permettent plus un travail suffisant pour assurer l'existence ; cet âge varie suivant les hommes et suivant les professions.

A tout versement correspond une rente : la pension peut donc être constituée par des dépôts égaux ou inégaux se succédant régulièrement chaque année, ou interrompus *pendant un temps plus ou moins long*. Une des dispositions les plus importantes de la loi est celle qui permet à un déposant d'aliéner ou de réserver le capital : dans le premier cas la pension est naturellement plus élevée, dans le second elle est moindre, mais le capital fait retour aux héritiers ; des convenances personnelles déterminent le choix entre les deux modes. Il est loisible à un déposant d'aliéner le capital qui a été primitivement réservé, et d'obtenir ainsi, lorsque ses idées ou les circonstances changent, une augmentation de rente ; de même, faculté lui est laissée d'indiquer des âges de retraite différents pour différents versements, et aussi de reculer l'âge de retraite primitivement fixé, ce qui procure une augmentation calculée d'après un tarif spécial:

Le maximum de la pension qui peut être inscrite sur une même tête est de 1200 fr. ; en cas de mariage tout versement compte pour moitié au nom de chacun des conjoints.

La Caisse de la vieillesse peut servir à des libéralités, et ce n'est pas là un de ses moindres avantages : on peut faire des versements par donation, c'est-à-dire au profit d'une personne désignée, et le donateur est libre de stipuler que les versements profiteront exclusivement à cette personne, même si elle est mariée.

Je n'ai pas à faire connaître ici les formalités nécessaires pour effectuer les versements, elles ne sont d'ailleurs pas compliquées. *Je signale seulement les bulletins retraites*, qui permettent de mettre en réserve les économies inférieures au chiffre de 1 fr., minimum du dépôt pouvant être inscrit sur les livrets que la Caisse délivre aux déposants. Ces bulletins portent des cadres, dans lesquels il suffit de coller des timbres-poste ; ils indiquent le nom et le prénom du déposant, et sont reçus comme argent comptant par tous préposés de la Caisse des retraites : trésoriers-généraux, receveurs particuliers, percepteurs et receveurs des postes. Ces préposés les délivrent gratuitement à qui en fait la demande.

Les plus modestes économies sont donc facilitées ; voyons les résultats. Des versements de 10 fr. effectués tous les ans, à partir de l'âge de 20 ans donnent à 60 ans, 92 fr. de rente en réservant le capital et 136 fr. en l'aliénant, à 65 ans, 158 fr. de rente dans le premier cas et 237 fr. dans le second.

Commencés à 25 ans les versements annuels de 10 francs produisent 102 fr. de rente à 60 ans et 180 à 65, à capital aliéné Ces versements de 10 fr. qui ne représentent pas même 3 centimes par jour ne sont pas hors de portée pour des ouvriers, qui peuvent même facilement les doubler et les tripler, au moins dans les bonnes années. 10 fr. par an, c'est à peu près 2 journées de travail pour un ouvrier.

10 centimes par jour épargnés et versés à partir de 25 ans donnent en aliénant le capital, 369 fr. à 60 ans et 648 fr. à 65. Ces résultats ne sont pas à dédaigner. Pour avoir 400 fr. de rente à 65 ans, il faut verser *15 centimes par jour à partir* de 40 ans, 22 à partir de 45 ans et 35 à partir de 50 ans.

Un livret de 25 francs, comme on en a donné dans les écoles, confère pour 60 ans, âge normal du repos, et à capital aliéné, 29 fr. de rente à un enfant de 10 ans. Si à l'école on renouvelait chaque année une dotation de 10 fr. au profit d'un enfant, depuis 6 ans jusqu'à 12, il aurait acquis à la sortie de l'école 70 fr. de rente pour 60 ans à capital réservé, et 85 fr. à capital aliéné.

Veux-t-on connaître les effets que peut produire un versement unique ? Un versement unique de 50 fr. sur la tête d'un enfant âgé de 3 ans, premier âge auquel il peut être fait, lui assure pour 50, 55, 60 et 65 ans les rentes de 34, 50, 79 et 134 fr., ressources correspondant à un capital de 2.500 à 4.000 fr.

De tels exemples sont empruntés, en partie, à une conférence publiée en brochure, de *M. Paul Matrat*, sur la Caisse des Retraites de l'Etat et les Sociétés de secours mutuels, conférence déjà un peu ancienne ; aussi les chiffres qu'elle indique doivent être corrigés en raison de l'abaissement du taux de l'intérêt qui a eu lieu depuis. Ils montrent les services que les ouvriers pourraient tirer de l'Institution, s'ils la connaissaient mieux. Il est vrai, toutefois, que les pensions ne s'élèvent pas bien haut, qu'une persistante économie est nécessaire pour les obtenir, et que le taux d'intérêt actuellement fixé à 4 0/0 peut baisser encore, nous verrons plus loin comment il se fait que les pen*sions restent modiques et par quels* moyens on pourrait en augmenter l'importance.

(A suivre), F. BÈRE.

Le Mouvement gréviste

EN BELGIQUE

Bruxelles, 6 février. — Les mineurs du puits de Sainte-Zoé, à Montigny sur-Sambre, viennent de se mettre en grève, l'administration ayant fait placarder une affiche portant que toute absence non justifiée serait punie d'une amende égale à une journée de salaire.

Les mineurs du puits de l'Epine, au nombre de 540, ont également cessé le travail.

Le personnel des laminoirs Piérard, à la Croyère, dans le centre, qui comporte plus de 1500 ouvriers, vient de se mettre en grève à cause d'une réduction de huit pour cent sur les salaires.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du mois de février 1891

Séance du 6 février.

Présidence de M. Jules Lagache, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 25.

Sont présents : MM. Lagache, Vinchon, Destombes, Watine, adjoints : Legrand, Dupire, Leclercq, Derville, Largillière, Tiers, Briet, Degalle, Heyndrickx, Vaissier, Fauvarque, Blanchot, Lepers, Carissimo Florent, Carrette Isidore, Lerouge, Chéron, Harinckouck.

Absents : MM. Durot, F. Roussel, A. Louage, Delaporte-Bayart, Jules Legrand, Bourgois-Carlier, V. Farvacque, L. Willem, H. Salembier, Ed. Debuchy.

On procède à la nomination du secrétaire.

Votants 19 : MM. Carissimo 13 voix élus, M. Briet, 4, Heyndrickx, 1, Tiers, 1.

M. le secrétaire prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 décembre dernier qui est adopté sans *observation*.

M. le maire donne lecture du compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues.

Une demande de crédit supplémentaire de 25000 fr. pour le fonctionnement des fourneaux économiques est adoptée.

La somme votée en séance du 26 décembre dernier est insuffisante néanmoins on peut porter en recettes une somme de 25000 francs environ.

Le Conseil approuve le marché traité de gré à gré pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires aux fourneaux économiques.

Il vote un crédit supplémentaire de 25,000 francs pour le bureau de bienfaisance.

Le conseil adopte le cahier des charges de la mise en adjudication pour les fournitures diverses pour les services des bâtiments, de la voirie, de la police, de l'octroi et de la condition publique.

Il autorise l'administration à traiter de gré à gré pour les fournitures de sables aux écoles maternelles, le camionnage du coke à la condition publique, de la fourniture d'allume-feux, de charbon, de coke et de registres et imprimés spéciaux.

Il renvoie à la première commission une demande d'une souscription pour le monument élevé à la mémoire des soldats tombés pour la patrie les 30, 31 août et 1er septembre 1870.

Il homologue le cahier des charges des formations d'atelier à l'Institut Turgot.

Il renvoie aux 2e et 1re commissions une demande de bourse pour Charles Lefebvre, à l'école nationale des Beaux-Arts.

Aux 3e et 1re commissions les règlements de compte de mitoyenneté avec M. Couteau, rue du Pile ; M. Debaizieux, rue Brézin, une demande d'une crédit supplémentaire pour l'entretien des propriétés communales en 1890.

Il autorise l'administration à traiter de gré à gré pour la fourniture de bois et de fer, ainsi que pour l'acquisition du mobilier scolaire.

Le Conseil vote un crédit en recettes et en dépenses, d'une somme de 31 francs pour reliquat de *fourniture de charbons aux établissements communaux* ; il vote un crédit supplémentaire pour l'installation d'un monte-charge à la Condition publique ; l'établissement d'une bascule à l'octroi à la gare de *Roubaix-annexe*.

Il homologue une police d'assurance du bureau de bienfaisance.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions, les cessions de terrain à la voie publique par MM. Bastru, boulevard d'Armentières, Van Welden, boulevard de Metz et Pannetrat, rue Rollin ; il adopte la mise en adjudication de la fourniture et des réparations des balais du service du balayage, aux 3e et 1re commissions, une demande de crédit supplémentaire pour l'enlèvement des immondices, il *vote le remboursement d'une somme de* 118 fr. due par le service de la voirie à l'octroi.

Il adopte une demande de crédit supplémentaire pour l'installation et l'entretien de bouches à incendie et de bornes-fontaines, le nivellement du boulevard Gambetta, dans la section comprise entre la rue de Lannoy et l'ancien canal.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions les offres aux expropriés de l'élargissement de la rue de l'Alma comprises entre la rue de l'Avocat et de la rue Isabeau de Roubaix.

Construction d'un nouveau Mont-de-Piété

Le conseil adopte la création d'un nouveau Mont-de-Piété qui sera construit boulevard Gambetta, sur un terrain situé entre le café Dhallewin et les maisons de M. Motte, là où devait être construit l'établissement des bains de M. Philippe.

L'architecte du nouveau Mont-de-Piété est M. Louis Barbotin.

Le terrain coûtera quarante-cinq francs le mètre.

Rapport des Commissions

Les rapports des commissions consistent en grande partie en règlement de compte de mitoyenneté entre divers propriétaires de terrains appartenant aux écoles communales.

A l'école de la rue Ternaux, M. Toulemonde est redevable à la ville d'une somme de 487 fr. 15 ; Boulevard d'Halluin, MM. L. Derville et fils, d'une somme de 894 fr. 45, etc, etc.

Création d'un bureau d'octroi rue d'Isly

Le Conseil adopte l'autorisation d'un nouveau bureau d'octroi qui sera situé à l'angle de la rue de Croix et de la rue d'Isly et vote une somme de 2,250 fr. pour la construction du bureau.

Le Conseil adopte la construction d'un logement pour l'inspecteur de l'Abattoir.

La dépense s'élèvera à 2750 fr.

Le pavillon servant de dépôt des pompes à incendie sera aménagé pour le concierge, la maison occupée par ce dernier servira pour l'inspecteur.

Une passerelle entre les rues du Chemin de Fer et du Fresnoy

Les habitants du quartier du Fresnoy ont adressé à l'administration une pétition tendant à la construction d'une passerelle entre le Fresnoy et la rue du Chemin de Fer.

La Compagnie du Nord a adressé à M. le Maire un avant-projet qui implique la prévision d'une dépense de 72,000 francs, plus 10 0,0 pour frais généraux d'administration, d'études et de surveillance. Les propriétaires riverains offrent d'entrer pour 20,000 francs seulement dans ces frais.

Le rapport de la commission dit ; Nous reconnaissons que la passerelle réclamée pourrait avoir une certaine utilité, moindre toutefois depuis l'ouverture de la gare annexe, mais nous estimons aussi que, nos ressources étant limitées, il y a lieu d'affecter celles laissées disponibles à des travaux plus urgents, notamment ceux résultant des nombreuses demandes de classement et de mise en état de viabilité qui affluent à la mairie.

En ce qui concerne spécialement les communications entre les rues du Fresnoy et du Chemin-de-Fer, elles nous paraissent assurées par les rues de Mouveaux et Saint-Vincent-de-Paul.

Dans ces conditions, nous sommes d'avis, messieurs, que les services à attendre de la passerelle dont il s'agit, bien que non contestés, ne sont pas en rapport avec la dépense qu'elle occasionnerait à la ville. Nous vous prions donc de décider qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu et à la pétition susvisés.

M. V. Vaissier défend les habitants du Fresnoy et insiste pour la création de cette passerelle.

M. D. Degalle reproche à M. Vaissier de n'avoir pas assez assisté aux réunions de commissions.

M. Vaissier dit qu'il ne pouvait discuter une question sans avoir des renseignements et déclare avoir assisté aux réunions et avoir voté pour la construction de cette passerelle.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

M. Vaissier demande alors d'adopter l'amendement suivant :

Afin de donner satisfaction aux pétitionnaires du Fresnoy, au sujet de l'installation d'une passerelle au-dessus de la voie percée pour relier ce quartier à la rue du Chemin de Fer, la ville accepte la mise à exécution immédiate du projet proposant l'avance totale faite par les intéressés, la ville rembourserait l'avance de 60,000 fr. en six annuités avec intérêt calculé à 4 0/0.

Cet amendement est renvoyé aux commissions.

Le huis-clos est prononcé.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Nécrologie. — M. Eugène Bayart, employé à la mairie de Roubaix depuis 1872, est mort hier matin, en son domicile rue Colbert.

M. Bayart était né à Roubaix, le 24 avril 1827. Il laisse de nombreux amis et sera beaucoup regretté par ses collègues.

Arrestation de deux expulsés. — La police a procédé à l'arrestation des nommés Pierre Vanlerberghe, âgé de 20 ans, demeurant rue Turgot et Joseph Duhaut, tisserand, âgé de 41 ans, demeurant à la Clef d'Or, rue Solférino.

Tous deux sont inculpés d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Un fils qui bat son père. — Jeudi vers minuit, à la suite d'une discussion, le nommé Puls fils, battait son père, poêlier, rue de la Chaussée, et brisait ensuite une partie du mobilier.

M. Puls se rendit au poste de police et fit part à un agent de ce qui se passait chez lui.

L'agent Duprez se rendit rue de la Chaussée, et fut reçu par le fils qui l'injuria grossièrement.

Néanmoins, il parvint à s'en rendre maître et il le conduisit au dépôt.

Une rixe place Nadaud. — Jeudi matin, vers dix heures et demie, une discussion avait lieu, place Nadaud, entre Florentine Mataer, ménagère, âgé de 54 ans, demeurant boulevard de Strasbourg et Corneille Wytterhœven, homme de peine, âgé de 26 ans, demeurant Grand'Rue.

A la suite de cette discussion, ce dernier souffleta la femme Mataer, qui, immédiatement prévint un agent.

Ce soufflet lui a valu une contravention.

Arrestation mouvementée. — On a arrêté après une chasse sur les toits des maisons de la rue Blanchemaille, le nommé Delvallée, inculpé de vol de liqueurs au *Camélia*.

Cet individu est un ancien sous-officier de hussards.

Réunion du Comité cantonal d'hygiène. — Le comité cantonal d'hygiène se réunira le lundi 9 courant à quatre heures du soir, dans l'une des salles de la Mairie, pour examiner une enquête au sujet de l'établissement d'une raffinerie de pétrole, sur le territoire de la commune de Wasquehal.

Grand concours de coqs. — Un grand concours de coqs organisé par la société « Les Brise-Fer de l'Enflé », aura lieu le lundi de Pâques, 30 mars, chez M. Jules Lequenne, estaminet de l'Enflé, 160, rue de Blanchemaille.

L'affiche paraitra ultérieurement.

Le vol de chez Allard-Rousseau. — La police n'est encore parvenue à mettre la main sur les voleurs de bobines de laines, malgré les indices sérieux qu'elle a entre les mains.

Des perquisitions ont été faites dans des magasins situés dans les environs de la Grande-Rue, mais elles n'ont amené aucun résultat.

Œuvre de bienfaisance. — La Commission administrative de la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et des environs, porte à la connaissance du public, qu'elle organise pour le dimanche 8 février prochain, un grand bal de nuit, paré et masqué, dans son vaste local, Grand'Rue 111, au «Maréchal de Coyghem», au bénéfice de la caisse de secours de ses membres.

Prix d'entrée : Cavalier, 1 fr. ; dames, 0,50 c.

Chronique colombophile. — Dimanche 8 février courant aura lieu la 9e exposition partielle des pigeons voyageurs, organisée par la société «Le Pigeon Roubaisien», établie chez M. Louis Derégnaucourt, rue Inkermann 176.

Les exposants sont MM. Dubliqui, Fiévet et Emile Noël, dit Bidelle.

⁂

On nous communique la note suivante :

L'exposition de l'Aigle a été assez belle, elle a eu de nombreux visiteurs.

Il y avait deux exposants : d'abord M. François Lambin, ancien amateur souvent primé, la plupart de ses pigeons sont très beaux.

Les formes sont bonnes en général et la structure est solide.

Nous signalons dans sa collection le n° 1 gros écaillé bien piqué, le n° 9, roux assez âgé, ces deux pigeons forment avec le n° 2 bleu superbe et le 3 écaillé, les meilleurs sujets de son exposition, n'omettons cependant pas la rousse n° 6 à tête bien plantée, ainsi que le mosaïque n° 8.

Nous croyons pouvoir prédire à M. Lambin de beaux succès en 1891, avec ces derniers.

L'autre exposant était M. Deltendre, jeune amateur. Nous avons remarqué le n° 8 (très roux, portant extérieurement les marques des races notées ; le n° 29 bleu dont les pattes sont couvertes de plumes, les numéros 27 et 28 écaillés, très bons.

Néanmoins nous engagerions beaucoup cet amateur à avoir moins de pigeons variés et de provenances diverses. Il devrait choisir un type, le n° 30 par exemple et le cultiver par une bonne et intelligente sélection.

Dimanche 8 février, au siège de l'*Aigle*, chez M. A. Renard, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule, exposition de MM. Victor Carrette et Gabriel Sténaker.

⁂

Dimanche 8 février, au siège de la société « La Flèche », établi 138 boulevard de Beaurepaire.

Exposition des pigeons de M. Jules Parmentier.

Les sujets qui seront exposés se composent des races anversoises et liégeoises et dont une bonne partie ont été primés sur les longs cours.

TOURCOING

Le Tirage au Sort

Hier ont commencé les opérations du tirage au sort, par le canton Nord de Tourcoing.

Elles étaient présidées par M. Guérin, secrétaire général de la préfecture.

L'animation a été grande toute la journée, particulièrement aux abords de l'Hôtel de Ville, où le coup d'œil était assez pittoresque.

Des industriels avaient installé de nombreuses fritures et les marchands de numéros et de rubans multicolores étaient également très nombreux.

Le tirage a commencé à dix heures et demie par la commune de Neuville-en-Ferrain ; Bousbecque ensuite, puis une partie de Tourcoing-Ville.

Pendant l'interruption, un déjeuner a été servi dans la petite salle des mariages aux autorités.

Nous donnons ci-dessous les numéros des conscrits de Tourcoing-Ville, canton Nord, au nombre de 203. Le contingent avec les cinq communes s'élève à 448.

Barré Cyrille-Victor 6. — Benoit Jean-Baptiste 174. — Beulque Eloi 2. — Biesbrouck Henri 317. — Bino Achille 278. — Bleuez Charles 258. — Bouchart Alphonse 295. — Bouche Camille 427. — Bourgeois Edouard 149. — Bourgois François 349. — Brouck Jean-Baptiste (Wattrelos) 314. — Brouck Jean-Baptiste (Neuville) 285.

Cambier François 327. — Carnel Alfred 383. — Casiez Désiré 43. — Casier Emile 357. — Castelain Alfred 412. — Castelain Auguste 245. — Catteau Emile 342. — Catteau Jules 255. — Cerf Pierre 405 — Catteuw Frédéric 197. — Chantry Camille 277 — Chapelet Eugène 116. — Chuin Ladislas 82. — Chuikspoor 192. — Coclet Louis 410. — Cortelle Jules 71. — Coucke Jules 205. — Courtois Henri 428.

Daleux Louis 163 — Dalle Charles 55. — François Dautricourt 433. — David Alphonse 72. — Debaecker Emile 36. — Debacre Jules 302. — Desbonnet Alfred, 279. — Debuyser Omer 339. — Dedecker François 38. — Degryse Alfred 35. — Dehoule Henri 350. — Delahaye François 382. — Delannoy Alfred 316. — Delayayen Emmanuel 331. — Delbecque Edouard 213.

Delmasure Louis 414 — Delplanque Victor 114 — Delhoute Jules 99 — Deliéte Louis 201 — Demeer Clément 315 — Demeyere Charles 391 — Denorme Aloïse 250 — Deout Henri 182 — Dereu Jules 189 — Dervaux Jules 16 — Desbouvries Louis 398 — Desmarchelier Paul 307 Desplechin Emile 208 — Desreumaux Arthur 46 — Desreumaux Auguste 243.

Desreumuux Florian 176. — Desrousseaux 117. — Dessauvages Albert 445. — Dessauwer Désiré 156. — Desil Gustave 11. — Destombes Joseph 13. — Desurmont Ernest 28. — Desurmont Henri 106. — Devillers Victor 177. — Devos Armand 326. — Dezyn Charles 1. — Dhallain Emile 273. — Dhelf Paul 184. — Dillie Eugène 425. — Druez Carlos 224. — Druez Charles 209. — Duhem Louis 84. — Dumortier Jules 101 Dumoulin Louis 416.

Dupisson Louis 130. — Duponcheel Alphonse 165. — Duponcheel Charles 5. — Duriez Louis 23. Dusoulier Henri 126. — Dussart Casimir 199. — Dutilleul Aristide 435. — Etrart Charles 333. — Farvacque Ernest 280. — Flipo Charles 282. — Formentin Edmond 20. — Frelier Louis 173. — Ghesquières Martial 56. — Goudet Eugène 292

Goutier Pierre 431 — Grenu Louis 434 — Grimonprez Gustave 53 — Haquette Baptiste 207 — Hardi Gustave 341 — Hautecœur Carlos 7 — Hautille Henri 200 — Honoré Gustave 436 — Honoré Louis 281 — Honoré Victor 118 — Housay Albert 444 — Hulvaërt Adolphe 19 — Hus Camille 104 — Husentrut Jules 285 — Kinds Emile 81.

Knockart Henri 204 — Leblanc Jules 338 — Leclercq Charles 202 — Leclercq Henri 422 — Leclercq J.-B 60 — Leclercq Baptiste 77 — Leclercq Jules 152 — Leclercq Louis 356 — Lecomte Victor 186 — Leconte Anatole 39 — Ledoux Pierre 188 — Lemaire Archange 157 — Lemaire Emile 387 — Lemaire Louis 17 — Leman Jules 181 — Lenseigné Emile 123 — Lepers Emile 205 — Lepers Florentin 289.

Lepers J.-B. 87 — Leroux Henri 76 — Leruste Célestin 107 — Listaer Achille 127 — Loridan Arthur 78 — Loridant Emile 437 — Lote Charles 166 Louage Edouard 83 — Mahieu Jules 195 — Mahieu Victor 3 — Malliard Charles 356 — Marescaux Henri 284.

Mas Remy 357. — Masure Albert 308. — Masurel Henri 390. — Montaigne Emile 260. — Montague Jules 135. — Naessens Henri 168. — Noël Nicolas 447. — Nolf Gustave 328. — Nolf Henri 110. — Nolf Henri-Jules 446.

Odoux Henri 376. — Penet Julien 360. — Tiberghien Eugène 226. — Plantefève Désiré 212. — Porisse Pierre 404. — Pourcelle Albert 96. — Prevost Pierre 31. — Jules Prouvost 271. — Quatannens Arthur 364. — Ravelinghem Achille 379. — Renardt Jules 415.

Rielerghe Gustave 183. — Robezin Jules 247. — Roose Arthur 354. — Roussel Georges 115. — Roussel Henri 58. — Roussel Herman 162. — Samyn Jules 42. — Scherpereel 216 — Silence Emile 119. — Simon Jules 371. — Snytsers Jacob 384. — Spebrouck Ange 145. — Stefaude Louis 79.

Stien Victor 158. — Tiberghien René 370. — Tiberghien Victor 94. — Tievers Pierre 133. — Treutenaere Gaston 236. — Vanassche Gustave. 4. — Vanbenaitte Jules 369. — Vancorselis Alphonse 329.

Vancouillie Désiré 44 — Vandalle Paul 257 — Vandekerkove Louis 346 — Vandeweghe Jules 352 Vandemarlière Henri 120 — Vandermeulen Ernest 393 — Vandorstichel Paul 10 — Vandewalle Cyrille 297 — Verfaille Albert 355 — Verkant Désiré 170.

Verplancke Pierre 48. — Vertrieste Auguste 320. — *Vienne Augustin 234. — Vaglevaie François 380.* — Volke Emile 312. — Volt Jean-Baptiste 100. — Wagnon Jules 291. — Wastyn Henri 59. — Wattel Eugène 222. — Wattel Henri 331. — Waucamps René 41. — Huguenin Gustave 22.

Fourneaux Economiques. — Le maire de la Ville de Tourcoing informe ses concitoyens qu'un troisième fourneau économique, installé à l'école de *la rue Houchart*, sera ouvert à partir de lundi 9 courant.

Les distributions d'aliments se feront tous les jours de 11 heures à 1 heure.

Un couple d'escrocs. — M. le commissaire de police du 2e arrondissement est saisi de plusieurs plaintes en escroqueries dirigées contre un couple de filous qui procédaient de la façon suivante, et qui, sans doute, chercheront à recommencer.

Le 30 janvier, vers le soir, un homme et une femme entrèrent à l'estaminet du *Cerf*, rue Saint-Jacques, tenu par Mme Larivière. Ils demandèrent un souper, puis une chambre à coucher.

Pendant leur repas, ils dirent qu'ils étaient des gros marchands de beurre de Courtrai, ayant à Tourcoing une forte clientèle.

En gare, ils avaient une quantité énorme de marchandises qu'ils ne pourraient, sans doute par livrer en une fois, aussi, s'inquiétaient-ils de trouver un local pour les y déposer.

Mme Larivière leur proposa une chambre qui fut visitée par le couple et qui devait faire l'affaire.

Le lendemain matin, la femme dit à son mari : « Toi, tu vas aller à la gare, prendre les marchandises, pendant que moi, je visiterai la clientèle. » — « Oui, répondit l'individu, c'est entendu, seulement comme je ne pourrais faire seul, il me faut un aide. »

Un logeur de la maison s'offrit et fût agréé.

Aux abords de la gare, le pseudo-marchand de beurre dit à son compagnon en lui désignant un cabaret : « Tiens, entre ici prendre un verre, je reviens dans un instant. L'autre attendit très longtemps, mais l'individu ne revint plus, pas plus qu'il ne reparut chez Mme Larivière.

Dimanche dernier, le même couple arriva également dans la soirée chez M. Louis Houset, cabaretier, rue du Dragon, et s'y prit exactement de la même manière. Les marchandises cette fois se trouvaient à la gare des Francs. La femme donna ostensiblement dix francs à son complice qui réclama l'aide d'un logeur qu'il envoya l'attendre dans un estaminet près de la gare.

Mais, cette fois, pendant que le logeur attendait, le filou revint chez Houset, et, pendant que la femme était soi-disant à visiter la clientèle, il lui dit qu'il y avait davantage de marchandises qu'il ne comptait et que sa femme ne lui avait pas remis assez d'argent. Il lui manquait 5 fr. 20 que M. Houzet se fit un devoir de lui avancer.

Inutile de dire qu'il n'a plus revu personne.

L'individu se donnait le nom de Auguste Dumortier, 35 ans, né à Courtrai. Il est mince de petite taille, cheveux, sourcils, favoris et petite moustache noirs, longue blouse bleue, pantalon de drap, chapeau de feutre mou gris ardoise.

La femme s'est donnée successivement sous les noms de Fidéline Lassignol, 23 ans, née à Tournai, Fidéline Maes, 23 ans, née à Courtrai, et Fidéline Legrand, 26 ans, à Courtrai.

Elle est petite, mais d'une forte corpulence, teint coloré, cheveux chatains, il lui manque une dent sur le devant. Elle a dû être expulsée en 1887, sous le nom de Fidéline Lassignol.

Une fête de bienfaisance au Lycée de Tourcoing. — Samedi 14 février, à huit heures et demie du soir, aura lieu dans la salle des fêtes du Lycée de Tourcoing, une grande fête de Bienfaisance offerte par les élèves de l'établissement à leurs parents.

Le programme est très bien composé.

Nous le publierons dans un prochain numéro. Nous ne pouvons que féliciter le personnel et les élèves du lycée pour leur excellente initiative.

Erratum. — Dans notre compte-rendu du concert des Orphéonistes (Crick-Sicks), une erreur de composition s'est glissée, nous tenons à la rectifier. Au deuxième alinéa, on doit lire : « C'est un véritable régal musical, et non *mensuel*, comme on nous l'a fait dire.

Combat de Coqs. — Demain 8 février, il se jouera, chez M. H. Dumez, à la descente du chemin des Mottes, rue de Gand, 223, une belle partie : deux de trois.

Bal masqué. — A l'occasion du Carnaval, dimanche 8 février, grand bal de nuit paré et masqué, chez M. L. Languebien, estaminet « A ma Campagne », rue Neuve-de-Roubaix, 61.

Deux bouquets seront décernés : Un au plus comique, un au plus beau. — Grand orchestre. — Entrée : 50 centimes.

Librairie. — A partir de ce jour, en vente au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing, Livres (édition à 3 fr. 50) un franc.

Œuvre des Fourneaux économiques

Sixième liste

Mme Ve J.-F. Flipo-Holbecq	200	»
M. Jean Flipo-Desurmont	100	»
M. Charles Flipo-Prouvost	100	»
MM. Binet fils	300	»
Mme Henri Joire-Pollet	200	»
Mme Ve C. Lorthiois-Vulystéke	100	»
Mme Ve Félix Lepoutre	50	»
Cercle des Officiers	50	»
M. Six-Glorieux	100	»
M. Paul Leurent.	50	»
M. D. Leurent	50	»
M. L. Dewavrin	100	»
M. Fidèle Carette	100	»
M. Paul Didry	100	»
Anonyme	100	»
Emile Lehoucq	100	»
Jules Lehoucq-Duquesnoy	100	»
M. O. Bourgeois	100	»
M. Félix Muller	100	»
M. Ernest Darras	100	»
M. Ernest Beulque	50	»
M. Maurice Cordier	50	»
M. Alphonse Vanseveren	50	»
Anonyme	50	»
M. Georges Lehoucq	50	»
M. Charles Dantoing	50	»
M. A. Israël-Dupont	50	»
M. J.-B. Philippe	50	»
MM. Sal et Huquenel	50	»
MM. Firmin et Cyrille Vermersch	50	»
M, Leurent-Ferru	50	»
Total de la 6e liste	2.750	»
Listes précédentes	11.380	»
Total général	14.130	»

WATTRELOS

Une marâtre. — Jeudi soir, au hameau de Sartel, commune de Wattrelos, on a trouvé enfermé dans les lieux d'aisance depuis trois jours, un petit garçon âgé de six ans, nommé Arthur Nys, à moitié mort de faim et de froid et le corps couvert de plaies.

Transporté à l'hôpital et interrogé par le commissaire, l'enfant a déclaré que sa mère, la fille Elisa, âgée de 28 ans, et vivant de la prostitution, lui avait ordonné de voler s'il ne voulait pas être battu.

Cet enfant couchait la plupart du temps dans ces cabinets d'aisance.

Sa misérable mère a été arrêtée hier matin et conduite à Lille.

LILLE

Les ouvriers de l'Equipement. — Les ouvriers de l'Equipement militaire de *Lille*, menacés de se trouver sans travail par suite de la résiliation du marché en cours par les héritiers du fournisseur actuel, s'étaient réunis hier soir, salle de l'Orphéon, rue du Faubourg-de-Tournai, pour s'entendre au sujet d'une manifestation publique. MM. les membres des corps élus avaient tous répondu à l'invitation qui leur avait été envoyée.

MM. Tribourdeau, conseiller général et Bécourt, conseiller d'arrondissement, ont engagé les ouvriers à renoncer à leur idée et leur ont prouvé qu'il était préférable d'envoyer une délégation représentant les différents corps de métier, auprès des autorités compétentes pour leur exposer leurs doléances. Cette proposition a été acceptée.

Après la nomination des *délégués* il a été décidé que ceux-ci se rendraient samedi prochain chez MM. le Préfet, le Maire, le Général et l'Intendant pour les prier d'user de toute leur influence dans le but d'obtenir une nouvelle adjudication à bref délai.

Une drôle d'histoire. — Hier après-midi, le quartier avoisinant la rue de Toul était en émoi. D'aucuns prétendaient avoir aperçu un fœtus dans un terrain vague de cette rue, près de chez Mme Chastin.

Les étudiants de la Faculté catholique accoururent aussitôt informés et commencèrent à crier au crime, c'était un fœtus, mais aucun n'en pouvait préciser l'origine.

Sur ces entrefaites, le commissaire de police du 1er arrondissement, qu'on avait avisé arriva accompagné d'un docteur. Tous les habitants du quartier, confiants dans la docte science *des étudiants de la catho*, ne parlaient rien moins que de lyncher la malheureuse qui s'était fait avorter.

Hélas, tous ces beaux projets, tous ces sentiments naturels de conspuation, sont tombés *comme de vieilles quenouilles*, quand le docteur a déclaré que le soi-disant fœtus n'était que la vulgaire carcasse d'un chat qu'on avait écorché.

Coups et blessures. — Procès-verbal a été dressé à la charge de M. J.-B. Lys, 41 ans, entrepreneur de constructions, rue Mercier, 59, pour coups et blessures volontaires portés à M. Jules d'Hélin, surveillant de la ville pour les bâtiments en construction.

Le feu. — Un incendie a éclaté hier matin, rue de l'Hôpital-Militaire, 70, dans une maison appartenant à M. H. Mallet, propriétaire, boulevard Bigot-Danel, 20, et occupée par M. Honhon, fabricant de chapeaux pour dames.

Le feu a pris naissance dans l'atelier situé au premier étage du quartier de derrière.

Vers neuf heures un quart, M. Honhon montant pour travailler, fut effrayé des flammes qui s'échappèrent et tomba du haut en bas de l'escalier, sans se blesser. Il courut prévenir le poste des sapeurs-pompiers qui envoya immédiatement un dévidoir.

Déjà le feu s'était communiqué au grenier.

Les pompiers attaquèrent vigoureusement le foyer.

Le feu, la paille, plus de 400 formes en bois se consumaient. Le feu avait acquis une intensité très vive par suite de l'explosion de plusieurs litres de vernis à alcool.

Une pompe à bras fut amenée aussitôt et mise en batterie.

La pompe à vapeur de l'hôtel de la Baignerie se mit en route, mais on lui fit rebrousser chemin. A onze heures et demie, tout était terminé.

Toutes les marchandises et le matériel, comprenant des machines d'un prix assez élevé, ont été détruits.

Les planchers, le plafond et le toit ont été carbonisés.

Les dégâts s'élèvent à six mille francs environ. Il y a assurance.

M. le commandant Druez était sur les lieux avec MM. les capitaines Croquez, Contamine, Herland et les officiers du bataillon.

Nous avons également remarqué MM. les commandants Christiany de Ravaran, du 16e chasseurs et Niol du 43e.

M. Perlet, commissaire de police du 1er arrondissement, assurait le service d'ordre, tout en commençant son enquête.

— A la même heure, un feu de cheminée s'est déclaré rue St-Etienne, 43. Il a été éteint aussitôt.

La misère. — Hier matin, vers quatre heures, M. le docteur Hochstetter a été appelé au chevet de Mlle Léonie Maes, 44 ans, couturière, demeurant rue des Robleds 33, qui était sous le coup d'oppressions nerveuses. Après